



Juin 2022

Tous les indicateurs sont-ils au vert ?

Effectifs : 13.203 salariés à fin avril, soit 270 salariés de moins en 3 mois, le turn-over a repris. Attention à l'attrition par une concurrence très agressive générant débauche et départ de salariés qui ont vu notre participation de 0 € et le relatif faible intéressement de notre entreprise. Espérons qu'un sur-intéressement digne des bons résultats de l'année dernière soit mis en place par la Direction pour juguler l'hémorragie !!

Inter-contrat : 4.241 jours/hommes (ou femmes) en avril. Soit 2,2% de la population active. La direction nous dit que c'est moins qu'en avril 2021 avec 2,6% et 5.478 jours... A surveiller quand même !

Démissions : 702 démissions sur les 4 premiers mois de l'année soit 6,1% de l'effectif ! Toutes pratiquement à cause de la rémunération, puis pour perspectives professionnelles, enfin quelques projets personnels...

COVID-19 - Point sur les mesures applicables suite au retour sur site le 16 mai :

La distribution de masques restera toujours possible. Son port est toujours recommandé.
Les dispositions de l'Accord de Télétravail s'appliquent pour minimiser la présence sur site.

VOYONS LA RENTRÉE, L'AUTOMNE ET L'HIVER AVEC SÉRÉNITÉ, MAIS PRUDENCE ET RESPONSABILITÉ !

INFO LATITUDE

La Brasserie vient d'ouvrir – Donnez-nous votre avis [ici](#)
Une visite d'inspection du bâtiment aura lieu courant juin.

GPTW (Great Place To Work)

Les restitutions des ateliers sont en cours : objectif de retour fin juin 2022.
Nous saurons enfin si les salariés trouvent qu'il fait bon vivre (ou pas) chez Sopra Steria et quels sont les (vrais) axes d'amélioration à engager !

ET LE POUVOIR D'ACHAT, ON EN EST OÙ ?

Vos élus S3i, mobilisés et inquiets pour l'avenir des salariés, ont posé les questions suivantes à la direction :
Suite à l'augmentation des prix dû au contexte, aux contraintes énergétiques, à la forte période d'inflation, la Direction compte-t-elle changer/élargir sa position afin d'octroyer une aide pour les salariés obligés de venir sur site en prenant leur voiture personnelle ?

Réponse : un barème IK a été mis en place pour les salariés utilisant leur véhicule pour les missions si autorisés !
Pas de décision à date prise pour élargir. Nous attendons les mesures gouvernementales préconisées !

S3i demande l'étude d'une Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 2022-2023 (dite Prime Macron). La Direction étudie-t-elle les éventuelles conditions et montants et voudra-t-elle verser cette prime dont il lui reste à déterminer le montant ?
S3i rappelle également que lors des deux dernières années, le versement d'une telle prime était possible mais que la direction n'avait pas souhaité la mettre en œuvre.

Réponse : Le groupe n'a pas utilisé cette possibilité. Le Gouvernement envisage cette opération. Le dossier est sensible et la direction est attentive aux risques financiers et aux possibilités de faire un geste.

En résumé WAIT AND SEE !

LA PRÉCONISATION DE S3i EST DE DONNER PLUS À CEUX QUI ONT LE MOINS ET NE PAS FAIRE UNE MESURE D'AUGMENTATION GÉNÉRALE EN % QUI CREUSERA ENCORE LES ÉCARTS ENTRE BAS ET HAUTS SALAIRES !

Bonne nouvelle : un CRH en Juillet !

Selon la Direction, les salariés concernés sont ceux récemment embauchés mais aussi ceux non augmentés 3 ans et + ! A vérifier tout de même !...
S3i sera très attentive aux 444 salariés (93 femmes et 351 hommes) non augmentés depuis 3 ans et + qui sont concernés. Contactez-nous [ici](#) si vous êtes encore oublié !

Activités Sociales et Culturelles :

Le CSE a décidé de maintenir pour 2022 la valeur des chèques cadeaux Noël à 100 € par salarié ouvrant droit et de 50 € par enfant ayant jusqu'à 16 ans révolus au 31 décembre 2022. Distribution en novembre prochain.
La Commission ASC PARIS a maintenu son offre de chèque culture 2022 subventionné à 50% de 2 x 80€.

La 1^{ère} commande est possible en ligne jusqu'au 27 Juin. Une 2^{ème} commande sera possible lors du dernier trimestre 2022 !

Et n'oubliez pas d'aller consulter notre communication syndicale en [cliquant ici](#).



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
Pour nous contacter : contact@s3i-france.com